

TOUTES CATEGORIES

Protections de Paturon

Art 5.3: Sur les membres postérieurs, il est autorisé d'ajouter des éléments de protection de paturon type Anneaux de Paturon en caoutchouc, Protège-Paturon en néoprène, Chaussettes de protection ajustées. (Chaussettes non autorisées pour les chevaux de 7 ans)



GRAND EST



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION